



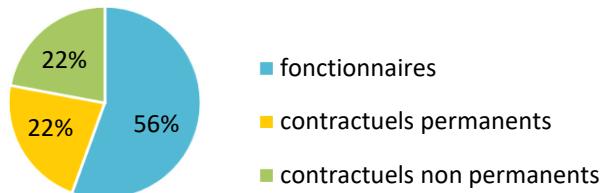
## COMMUNE DE VILLEJUIF

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France.

**Effectifs**

► **1 413 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > **785 fonctionnaires**
- > **316 contractuels permanents**
- > **312 contractuels non permanents**



► **8 % des contractuels permanents en CDI**

► **6 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

► **Précisions emplois non permanents**

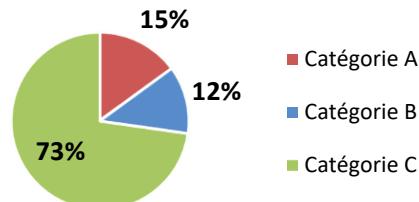
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 9 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

**Caractéristiques des agents permanents**

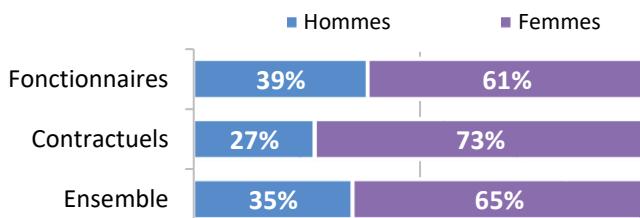
► **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	24%	26%
Technique	44%	41%	43%
Culturelle	3%	6%	4%
Sportive	1%		0%
Médico-sociale	8%	15%	10%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	15%	13%	15%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

► **Répartition des agents par catégorie**



► **Répartition par genre et par statut**

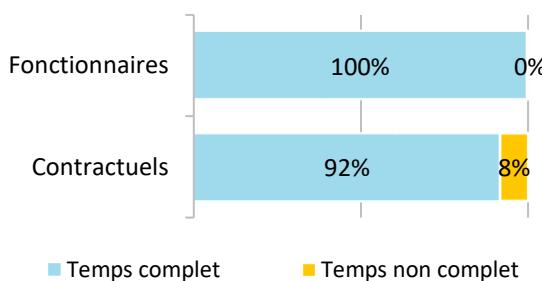


► **Les principaux cadres d'emplois**

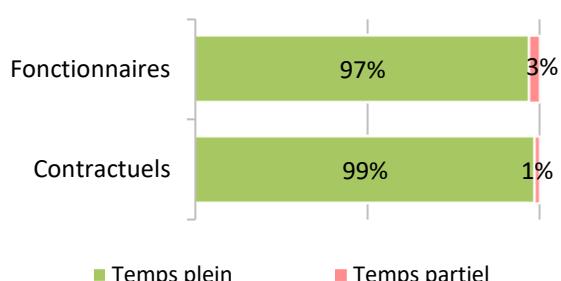
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	37%
Adjoints administratifs	15%
Adjoints d'animation	12%
Attachés	7%
Rédacteurs	3%

## — Temps de travail des agents permanents —

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ► Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	3%	42%
Animation	1%	7%

### ► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

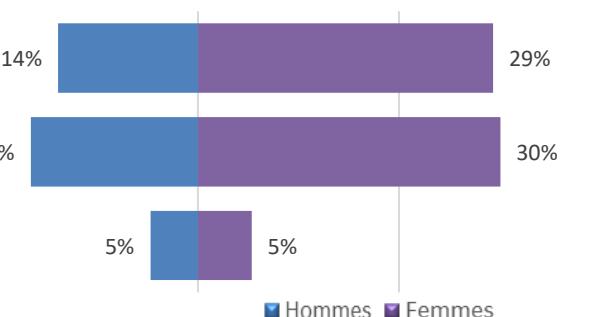
1% des hommes à temps partiel  
3% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges —

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,92
Contractuels permanents	40,33
Ensemble des permanents	46,46
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	41,19

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## — Équivalent temps plein rémunéré —

### ► 1 180,43 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 770,29 fonctionnaires
- > 307,71 contractuels permanents
- > 102,43 contractuels non permanents

2 148 383 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## — Positions particulières —

- > 5 agents en congés parental
- > 41 agents en disponibilité

- > 5 agents détachés au sein de la collectivité
- > 4 agents détachés dans une autre structure
- > 11 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- En 2024, 141 arrivées d'agents permanents et 162 départs

14 contractuels permanents nommés stagiaires

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
1 122 agents	1 101 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-3,7%
Contractuels	↗	2,9%
Ensemble	↘	-1,9%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	26%
Démission	21%
Départ à la retraite	19%
Mutation	11%
Autres cas	8%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	57%
Remplacements (contractuels)	16%
Voie de mutation	10%
Réintroduction et retour	8%
Recrutement direct	6%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- 3 lauréats d'un examen professionnel nommés

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 163 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 361 avancements d'échelon et 44 avancements de grade

dont 71,2 % femmes  
dont 87,7 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- 5 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	2	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	1
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	1	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	1	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	40%
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	20%
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	20%

## Budget et rémunérations

### ► Les charges de personnel représentent 57,05 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>103 079 207 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>58 810 615 €</b>	<b>Soit 57,05 % des dépenses de fonctionnement</b>
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	36 915 436 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	7 660 566 €	
IFSE :	4 692 699 €	2 854 976 €
CIA :	43 022 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	691 850 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	271 388 €	
Supplément familial de traitement :	283 460 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	19 988 €	

### ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	<b>Catégorie A</b>		<b>Catégorie B</b>		<b>Catégorie C</b>	
	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>
Administrative	54 230 €	40 637 €	36 998 €	32 567 €	32 409 €	28 577 €
Technique	64 485 €	46 013 €	36 025 €	38 964 €	31 734 €	28 757 €
Culturelle	41 944 €	38 856 €	34 758 €	29 305 €	31 315 €	
Sportive			39 391 €	s	29 175 €	s
Médico-sociale	46 452 €	60 228 €	32 663 €	29 466 €	32 268 €	27 999 €
Police				s	47 983 €	
Incendie						
Animation			35 534 €	33 183 €	30 705 €	28 267 €
<b>Toutes filières</b>	<b>52 851 €</b>	<b>44 462 €</b>	<b>35 656 €</b>	<b>32 497 €</b>	<b>32 197 €</b>	<b>28 598 €</b>

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### ► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,75 %

<b>Part des primes et indemnités sur les rémunérations :</b>	
<b>Fonctionnaires</b>	<b>20,34%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>21,83%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>20,75%</b>

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 27460 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 138 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
	Femmes		Hommes			Femmes		Hommes				
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 585 €	50 €	0%	15 074 €			7 106 €	18 €	0%	8 752 €		
Catégorie B	4 985 €	150 €	3%	5 041 €			5 206 €	67 €	1%	6 290 €	35 €	1%
Catégorie C	3 184 €	41 €	1%	3 195 €	25 €	1%	3 073 €	48 €	2%	2 918 €		

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 8 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

► En moyenne, 39,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 14,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)</b>	<b>6,28%</b>	<b>3,71%</b>	<b>5,54%</b>	<b>0,26%</b>
<b>Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)</b>	<b>10,84%</b>	<b>3,89%</b>	<b>8,84%</b>	<b>0,26%</b>
<b>Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</b>	<b>11,62%</b>	<b>4,78%</b>	<b>9,65%</b>	<b>0,29%</b>

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

► 100 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 7,1 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 57 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

### ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité  
1 conseiller de prévention

### FORMATION

19 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 8 035 €

Coût par jour de formation : 423 €

### DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 20 220 €

### DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 78 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

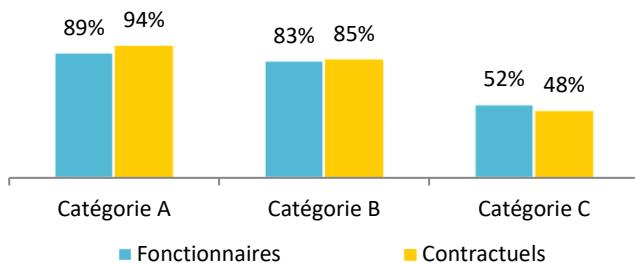
- ⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 92 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 81 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 424 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Dernière mise à jour : 2024

## Formation

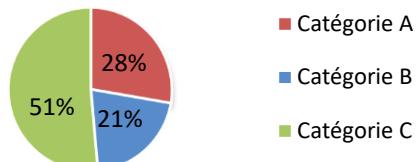
En 2024, 61,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



2 607 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 2,4 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	54 %
Coût de la formation des apprentis	9 %
Frais de déplacement	1 %
Autres organismes	36 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	50%
Autres organismes	44%
Interne à la collectivité	5%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	43 151 €
Montant moyen par bénéficiaire	216 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## Relations sociales

Jours de grève

829 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

6 réunions en 2024 dans la collectivité  
2 réunions de la F3SCT

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.